



Refus d allocations chômage suite fin cdd

Par **bernard**, le **29/10/2010** à **16:27**

Bonjour,

J'étais fonctionnaire de police en région parisienne.

J'ai démissionné et plusieurs mois après j'ai perçu mon allocation chômage.

Cet été, j'ai travaillé à l'abattoir de Saint-Gerons, du 15 juillet au 30 septembre, 3 CDD, 1 de 15 jours et 2 de 1 mois.

Durant cette période j'ai continué à me faire actualiser auprès du Pôle emploi en tant que demandeur d'emploi en déclarant toutes mes heures, normal.

Le mois d'octobre je n'ai pas travaillé et déclare 0 heure.

J'ai téléphoné au Service Général de l'Administration de la Police qui me rémunère mon chômage et ils m'ont dit que le fait d'avoir eu une interruption de chômage ils ne pouvaient pas me rémunérer pendant 2 mois.

Ce qui fait que j'ai travaillé pour un salaire à peu près égal que celui de mon chômage pour ne pas perdre mes aides ce mois-ci!

Pourriez-vous me dire si cela est normal?

MERCI